

mons en faveur de mon ancien Parlement, car je ne changerai jamais. Ensuite le Roi passa dans son Cabinet & reçut le serment de Mr. de Sauvigni, Intendant de Paris, en qualité de premier Président de la nouvelle Compagnie.

Après-quoi Mr. le premier Président & tous les Présidens & Conseillers ont mis le genou en terre : Mr. le Chancelier ayant dit : *le Roi ordonne que vous vous leviez*, ils se sont levés, & restés debout & découverts, Mr. le premier Président a dit :

” SIRE, nous persistons dans les dispositions que nous avons eu l’honneur d’exposer à Votre Majesté, silence, respect, soumission. ”

Ceci fini, Mr. Antoine-Louis Segulier, Avocat Général, ayant reçu la permission de parler, a dit au Roi.

” SIRE, il est affligeant pour notre Ministère d’être obligés de consommer l’anéantissement d’un Corps aussi ancien dans l’Etat. Les droits de Votre Majesté pourront en souffrir un préjudice considérable, par le peu d’habitude des nouveaux Officiers de traiter de pareilles matières. Nous supprimons toute autre considération ; & du très-express commandement de Votre Majesté, que sa présence nous impose, nous réquérons qu’il soit mis au bas de l’Édit dont lecture vient d’être faite, qu’il a été lû, publié, Votre Majesté seant en son Lit de Justice, & enregistré pour être exécuté selon sa forme & teneur. ”

Cet Avocat-Général avoit aussi eu la permission de parler d’abord après le Discours que fit Mr. le Chancelier à l’ouverture du Lit de Justice. Ce fut-là un impromptu, mais composé à